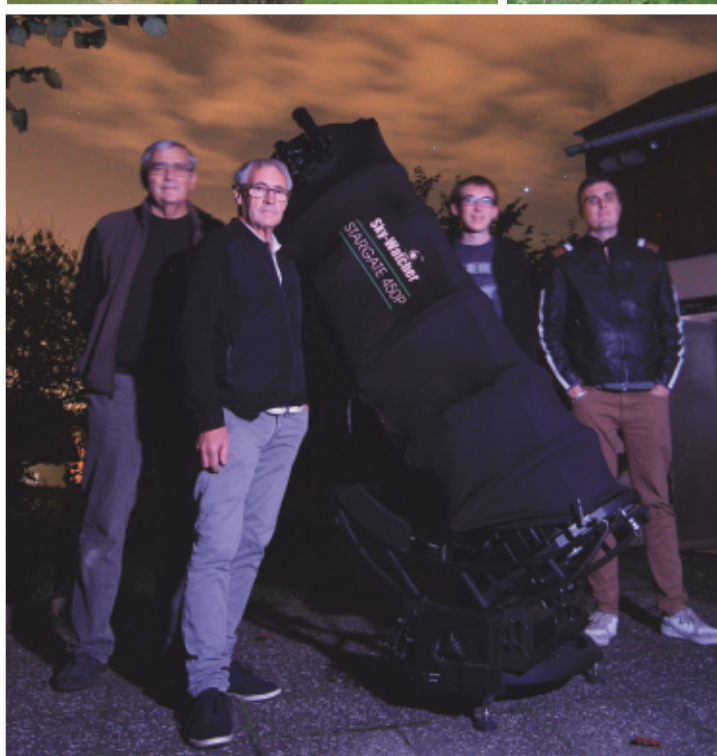




bulletin municipal - édition du 18 novembre 2020



Projets mobilité et sécurité routière
Commémoration du 11 novembre
Astro : mais où le Soleil se lève-t-il ?

6



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**
4 horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**
5 pharmacies de garde
5 numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**
13 décès
14 cadre de vie
17 défibrillateur automatiques
18 mobilité et sécurité routière

19 **Tout Aspach est informé**
19 réserve communale de sécurité civile
20 le mot de la Brigade Verte
21 commémoration du 11 novembre

24 **Tout Aspach fête**
24 naissances, mariage

25 **Tout Aspach entreprend**

26 **Tout Aspach se passionne**
26 astronomie : le Soleil se lève à l'est... vraiment ?

28 **Tout Aspach s'associe**
28 UNC, Donneurs de Sang
29 ASCLA

31 **Tout Aspach à l'école**
31 classe d'eau

32 **Tout Aspach en images**

5



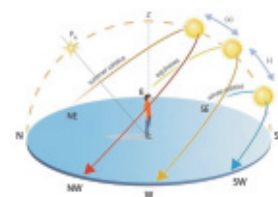
19



21



26



28



31



photos de couverture

rangée du haut : jardin des Libellules
commémoration du 11 novembre / AstroAspach : le nouveau télescope

Retrouvez le Tout Aspach entièrement
en couleurs sur le site communal.

Chers Aspachaises et Aspachois,

Nous voici re-confinés mais toujours dans l'espoir de ralentir voire d'éradiquer la progression de ce virus qui nous préoccupe chaque jour depuis des mois. Que de répercussions sur nos vies au quotidien, aux conséquences parfois désastreuses. La vie sociale à laquelle nous aspirons tous est suspendue. Les activités des associations sont à l'arrêt, les événements festifs annulés...

Ce contexte sanitaire nous contraint à annuler, avec beaucoup de tristesse, la fête des aînés, moment si attendu par nos concitoyens concernés.

La commémoration du 11 novembre, quant à elle, a pu se dérouler mais en très petit comité.

À l'école, dès la rentrée de novembre, le port du masque est devenu obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans. Il nous a donc semblé important d'offrir à chaque écolier de l'école élémentaire 4 masques juniors en tissus de couleurs différentes, fabriqués localement à Hirsingue par les usines Lang. Je tenais à remercier là tous les enseignants, les Atsem ainsi que les parents pour le très bon déroulement de cette rentrée très particulière pour nos enfants.

J'ai également une pensée pour tous les commerces dits non essentiels qui se situent à Aspach et qui sont dans l'obligation de rester portes closes. Plus que jamais, soutenons le commerce local lorsque cela est possible. Pour rappel, nous avons une rubrique dans Tout Aspach réservée aux entreprises. Elle devrait permettre de mieux connaître les acteurs économiques de notre commune.

Ces derniers temps et avec ce re-confinement vous avez été nombreux à profiter des nombreux chemins et sentiers qui entourent notre village. Aussi, je vous invite à aller voir le dernier panneau mis en place par Astro Aspach, avec la collaboration des ouvriers municipaux, à l'entrée de la forêt de la Litten. Le point de vue sur notre village y est magnifique et vous y apprendrez entre autres que le soleil ne se lève pas toujours à l'Est (un article y est consacré dans ce numéro). Vous pourrez par la même occasion suivre le sentier des planètes (flèches jaunes) ou alors suivre le sentier de découverte (flèches bleues). Une belle manière de s'évader un peu.

En raison de l'épidémie nous avons dû cependant repousser l'inauguration de ce sentier. Ça ne sera que partie remise et nous espérons qu'il sera emprunté par de nombreux concitoyens.

En attendant, prenez soin de vous, des autres et plus que jamais respectez ce nouveau confinement, ses contraintes, il en va de notre santé à tous.

En espérant un retour à une vie normale, très bientôt.

Fabien Schoenig

le mot du Maire



Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos. Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info



place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45
17h à 20h (17h à 19h pendant le confinement)

Jeudi 10h à 11h45
13h30 à 15h30

Vendredi 10h à 11h45

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02
messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr
fax : 03 89 40 92 47



SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr

Autres infos

Horaires
d'hiver

DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires
d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Lundi 21 décembre : 10h00 – 11h45
13h30 – 15h30
Mardi 22 décembre : 17h00 – 19h00
Lundi 28 décembre : 10h00 – 11h45
13h30 – 15h30
Mardi 29 décembre : 17h00 – 19h00

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

2020 / 21	nov-20	déc-20	janv-21	
1		H	J	
2		J		
3		J		
4		M		
5		F		
6		F		
7		M		
8		A		
9		A		
10		K		
11		K		
12		D		
13		D		
14		I		
15		I		
16	C	G		
17	C	G		
18	D	L		
19	D	E		
20	E	E		
21	K	L		
22	K	B		
23	E	D		
24	A	A		
25	A	K		
26	F	H		
27	F	M		
28	G	C		
29	G	C		
30	H	B		
31		J		

données suivantes non disponibles au moment de la publication



Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

sous réserve de changements de dernière minute

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes* : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php



Comptes-rendus de séances du conseil municipal

SÉANCE DU 23 JUIN 2020

Le conseil municipal, convoqué le 18 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire en date du 23 juin 2020 à 20h00 dans la salle polyvalente, 5, Rue du Stade à ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Céline STEVANOVIC, Dominique STOESSEL, Angélique LIDY, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Alain WOLF, Francis LINK, Salomé REICHLIN, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Julie PRINZBACH, Serge STIMPLING, Géraldine COGNARD-GROSS, Frédéric FREYBURGER.

Françoise MAY arrive à 20h25

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il propose d'observer une minute de silence en mémoire de Martial BOEGLIN.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Compte administratif 2019
4. Compte de gestion 2019
5. Budget primitif 2020
6. Désignation des délégués dans les organismes inter-communaux

7. Création des commissions et compétences
8. Création de postes
9. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Géraldine COGNARD-GROSS est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Compte administratif 2019

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2019.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investis. en 2019	Dépenses 2019	Recettes 2019	RESULTAT 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
FONCTIONNEMENT	441 903,12	73 500,00	658 356,75	723 252,50	64 895,75	433 298,87
INVESTISSEMENT	5 894,71		202 065,61	128 357,55	- 73 708,06	- 67 813,35
TOTAL	447 797,83	73 500,00	860 422,36	851 610,05	- 8 812,31	365 485,52

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2019 est approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

- 15 000.-€ au compte 2031 – frais d'études
- 1 000.-€ au compte 2111 – terrain
- 1 000.-€ au compte 2117 – forêt
- 6 000.-€ au compte 2128 – autre agcmt et amagmt
- 2 000.-€ au compte 2182 – matériel de transport
- 4 000.-€ au compte 2183 – matériel informatique
- 15 000.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
- 70 000.-€ au compte 2313 – constructions
- 5 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

Total : 119 000.-€

4. Compte de gestion 2019

Le conseil municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif 2019, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2020 étudié en commission des finances le 16 juin dernier.

Après délibération, le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité :

	<i>REPORTS de 2019</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
Fonctionnement			
Dépenses		996 962,52	996 962,52
Recettes		996 962,52	996 962,52
Investissement			
Dépenses	119 00,00	230 013,35	349 013,35
Recettes		349 013,35	349 013,35
TOTAL			
Dépenses	119 000,00	1 226 975,87	1 345 975,87
Recettes		1 345 975,87	1 345 975,87

a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir le taux des taxes :

LIBELLES	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe d'habitation	1 358 000,00	16,36 %	222 168,80
Taxe fonc/prop.bâtie	1 030 000,00	11,48 %	118 244,00
Taxe fonc/pr.non bat	18 100,00	75,53 %	13 670,93
TOTAL			354 083,73

b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 433 298,87€
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- 186 813,35 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 246 485,52 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

6. Désignation des délégués dans les organismes intercommunaux

Après délibération, les membres du conseil municipal ont désigné, à l'unanimité, les membres suivants dans les organismes intercommunaux :

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et environs) :
Alain WOLF et Frédéric FREYBURGER

Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin :
Fabien SCHOENIG et Dominique STOESEL

SIGFRA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch):
Titulaire : Serge STIMPFLING
Suppléant : Francis LINK

Brigade Verte :
Titulaire : Salomé REICHLIN
Suppléante : Julie PRINZBACH

SIASA :
Titulaire : Angélique LIDY
Suppléante : Julie PRINZBACH

Commission contrôle cimenterie : Carlos RODRIGUEZ

Correspondant défense : Régis BRAND

Syndicat mixte de l'III :
Titulaire : Céline STEVANOVIC
Suppléant : Serge STIMPFLING

MJC : Sandrine JOLY

7. Création des commissions et compétences

Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales

Commission des affaires scolaires
Présidente : Angélique LIDY
Membres : Céline STEVANOVIC
Salomé REICHLIN
Dominique STOESEL

Commission cadre de vie (fêtes, cérémonies, MDA, relations associations, grands anniversaires, embellissement du village...) :

Présidente : Céline STEVANOVIC
Membres : Salomé REICHLIN
Angélique LIDY
Géraldine COGNARD-GROSS

Commission aménagement de la mobilité (sécurité routière, PAVE) :

Présidente : Céline STEVANOVIC
Membres : Françoise MAY
Sandrine JOLY
Dominique STOESSEL
Serge STIMPFLING

Commission réserve communale :

Président : Alain WOLF
Membres : Céline STEVANOVIC
Dominique STOESSEL
Carlos RODRIGUEZ

Commission Environnement (fleurissement, entretien cours d'eau, GEMAPI et non GEMAPI, économies d'eau) :

Président : Alain WOLF
Membres : Céline STEVANOVIC
Salomé REICHLIN
Dominique STOESSEL
Géraldine COGNARD-GROSS
Régis BRAND
Françoise MAY

Commission Patrimoine communal (poteaux d'incendie, outillage, éclairage public, contrôles des bâtiments ERP) :

Président : Alain WOLF
Membres : Françoise MAY
Francis LINK
Frédéric FREYBURGER

Commission Information et veille numérique (TA, site, FB, SIG, ordinateurs...) :

Président : Dominique STOESSEL
Membres : Angélique LIDY
Céline STEVANOVIC

Commission des finances :

Président : Dominique STOESSEL
Membres : Serge STIMPFLING
Francis LINK
Géraldine COGNARD-GROSS

Commission urbanisme :

Président : Dominique STOESSEL
Membres : Serge STIMPFLING
Régis BRAND
Sandrine JOLY
Francis LINK
Frédéric FREYBURGER

Conseil d'école :

Angélique LIDY (représente le Maire)
Julie PRINZBACH

CAO (commission d'appel d'offres) :

Président : Fabien SCHOENIG
Titulaires : Sandrine JOLY
Serge STIMPFLING

Suppléants: Francis LINK
Dominique STOESSEL
Céline STEVANOVIC
Salomé REICHLIN
Géraldine COGNARD-GROSS

La 4C (Commission Communale Consultative de la Chasse) sera constituée plus tard dans l'année.

8. Création de postes

Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer trois postes d'adjoints techniques non titulaires, qui seront pourvus dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer trois postes d'adjoints techniques non titulaires à temps plein, en vue de l'accroissement temporaire d'activité, à compter du 15 juin 2020.

Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 350 indice majoré 327.

Le Maire est chargé du recrutement

9. Divers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

- Serge Stimpfling met en avant les problèmes de circulation dans la rue du 26 Novembre, avec des voitures qui traînent sur la partie communale et qui gênent la circulation. Les faire enlever a un coût que la commune n'a pas à prendre en charge.

- Problème récurrent Rue de la Croix-Rouge, d'un habitant qui entasse des choses inutiles et des résidus divers et variés. Problème esthétique depuis la voirie, et problèmes d'odeurs notamment quant aux fûts qui ont contenu un produit inconnu. La personne est chez elle et on ne peut pas l'obliger à se débarrasser de tous ces encombrants et déchets, alors même que cela a déjà été fait aux frais de la commune et que la somme engagée n'a pas encore été récupérée.

- Lors de chantiers de construction rue et chemin de la Litten, des engins ont endommagé le chemin rural qui prolonge la rue de la Litten (passage sans autorisation). Résultat : des bornes ont été enlevées et des ornières ont été creusées. Le propriétaire dit qu'il va remettre les bornes. Les gens ne doivent pas prendre l'habitude de passer par là. L'accès officiel est par la rue des Jardins.

- Le 22 juin une voiture a été accidentée sur la piste cyclable devant l'Etang, en s'encastrant dans un arbre et en détruisant du mobilier urbain, suite à des jeux d'aller-retours à vitesse excessive. Le conducteur a disparu. Un dépôt de plainte sera fait. Les gendarmes ont fait dégager la voiture qui est à l'état d'épave. Les chemins communaux et cyclables doivent être utilisés par les vélos et les tracteurs mais pas les voitures.

- De manière générale quand il y a des nuisances et du bruit, il faut intervenir en appelant la gendarmerie. Avec la situation sanitaire liée au Covid, on a laissé courir des tensions.

- Régis Brand demande s'il y a eu des dégâts suite aux derniers orages. Quelques branches tombées sur une voiture sont à déplorer, quelques caves inondées, mais rien qui ne soit remonté en mairie au moment du conseil municipal. En général le maire passe dans le village pour voir si ça déborde et comprendre d'où cela vient quand c'est le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal, convoqué le 7 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire en date du 15 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Dominique STOESSEL, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Alain WOLF, Francis LINK, Salomé REICHLIN, Julie PRINZBACH, Serge STIMPFLING, Frédéric FREYBURGER.

Excusés : Céline STEVANOVIC arrive à 20h15 ; Angélique LIDY arrive à 22h20.

Françoise MAY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Juan-Carlo RODRIGUEZ qui donne procuration à Dominique STOESSEL, Géraldine COGNARD-GROSS qui donne procuration à Salomé REICHLIN.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers puis il donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Règlement intérieur du conseil municipal
4. Prime COVID
5. Désignation des membres à la CLECT (commission chargée d'évaluer les charges transférées) de la Communauté de Commune Sundgau
6. Renouvellement de la CCDI (commission communale des impôts directs)
7. Ventilation des comptes 6232, 6238 et 6257
8. Décisions modificatives
9. Recensement - Désignation du coordonnateur communal
10. Recensement - Agents recenseurs
11. Désignation du représentant UDAF au sein du CCAS de la commune
12. Vacations funéraires des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin
13. Etat prévisionnel des coupes de bois – ONF
14. Compte-rendu des commissions communales
15. Compte-rendu des commissions intercommunales
16. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3. Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'inscrire ce point à la prochaine séance du conseil municipal, n'ayant pas encore reçu le modèle proposé par l'Association des Maires du Haut-Rhin.

4. Prime COVID

Objet : Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

CONSIDERANT :

- Qu'il appartient au Conseil municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune d'ASPACH qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

5. Désignation des membres à la CLECT

(commission chargée d'évaluer les charges transférées de la Communauté de Commune Sundgau).

Vu le procès-verbal de la Communauté de Communes Sundgau en date du 16 juillet 2020 relatif à l'installation du conseil communautaire ;

Vu le IV de l'article 1609 nonies C qui prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargées d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n°004-2017 du 9 février 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sundgau qui fixe la composition de la CLECT à un membre titulaire et un membre suppléant par commune ;

Vu l'article L 2121-33 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, conformément à l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Dominique STOESSEL membre titulaire de la CLECT ;
- Madame Céline STEVANOVIC membre suppléant de la CLECT.

6. Renouvellement de la CCID

(commission communale des impôts directs)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission

- De six commissaires titulaires et six commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Ces commissaires sont désignés par les soins de l'Administrateur générale des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après délibération, l'unanimité des conseillers propose une liste de 24 noms.

7. Ventilation des comptes 6232, 6238 et 6257

Suite à la demande de la trésorerie, il convient de ventiler les dépenses initialement imputées au compte 6232 – fêtes et cérémonies.

Monsieur le Maire propose la ventilation suivante :

C/6232 : montant : 2 000.-€

- Fêtes associatives,
- Gerbes et vins d'honneur - cérémonies du 08 mai et 11 novembre,
- Drapeaux pour le monument aux morts, la mairie
- Fêtes des écoles, St-Nicolas,
- Fête des rues, Ronde des Fêtes, fête patronale.

C/6238 : montant : 2 000.-€

- Cadeaux de Noël des aînés du village,
- Grands anniversaires, anniversaires,
- Cadeaux de Noël des enfants scolarisés,

- Cadeaux à remettre lors de mariages civils,
- Trophées, médailles pour personnes méritantes, exploits sportifs...
- Médailles du travail, etc...,
- Cartes postales,
- Cartes de vœux pour les habitants,
- Cartes d'anniversaire pour les personnes de 65 ans et plus,
- Blason du village en vitrail,
- C/6257 : montant : 7 000.-€
- Repas du conseil municipal,
- Repas avec le jury national du fleurissement,
- Repas des gendarmes (prévention routière),
- Réception du Nouvel An,
- Vernissages, inauguration, dédicaces...,
- Dîner de clôture de la sortie d'automne des aînés,
- Cadeau et vin d'honneur pour départ en retraite (élus, agents),

Les conseillers à l'unanimité approuvent cette ventilation.

8. Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut remplacer les postes informatiques du bureau car ils sont encore sous Windows 7. Il propose d'équiper les nouveaux postes et le serveur des logiciels permettant aux secrétaires de faire du télétravail. Il faut par la même occasion mettre à niveau le serveur pour une utilisation à distance.

Après délibération, les conseillers à l'unanimité, approuvent la décision modificative suivante :

DM n°1 :

Article	Désignation	Section	Sens	Voté
020/020	Dépenses imprévues d'investissement	Investissement	Dépense	3 000.00€
21538/041	Autres réseaux	Investissement	Dépense	- 4 000.00€
21568/041	Autre matériel et outillage	Investissement	Dépense	- 4 000.00€
2183	Matériel de bureau et info	Investissement	Dépense	5 000.00€

Il les informe ensuite qu'il faut procéder à l'amortissement des dépenses sur poteau d'incendie réalisées en 2018. Il propose de réaliser cet amortissement (1753.-€) sur une année et d'approuver la décision modificative suivante :

DM n°2 :

Article	Désignation	Section	Sens	Voté
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Investissement	Recette	-1 755.00€
023/023	Virement section investissement	Fonctionnement	Dépense	-1 755.00€
28041582/040	GFP bâtiments et installations	Investissement	Recette	1 755.00€
6811/042	Dot amort immo copro et incorpo	Fonctionnement	Dépense	1 755.00€

Les conseillers approuvent ces mouvements de crédits.

9. Recensement - Désignation du coordonnateur communal

Le maire informe les conseillers que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Il propose de créer un poste d'agent coordonnateur.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la popu-

lation,
Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement du 21 janvier au 20 février 2021,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité,

- De désigner un coordonnateur d'enquête et de lui verser une indemnité nette de 1 100.-€ pour le travail supplémentaire qui va en découler.

Le Maire informe les conseillers que c'est Madame Monique FAECHTIG qui se chargera de cette fonction.

10. Recensement - Agents recenseurs

Le maire informe les conseillers que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Il propose de créer 2 postes d'agents recenseurs.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en année du 21 janvier au 20 février 2021
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité,
- La création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2021.
La rémunération sera soumise à délibération lors de la prochaine séance du conseil municipal, dès que les informations permettant sa détermination seront parvenues en mairie.
Le maire est chargé du recrutement des agents.

11. Désignation du représentant UDAF au sein du CCAS (centre communal d'action sociale) de la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 la commune avait instauré un CCAS (centre communal d'action sociale).
L'UDAF nous propose de renouveler la candidature de Monsieur Christophe BIANCHI.
Le Maire informe les conseillers qu'un projet de création d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale) est en cours d'étude au niveau de la Communauté de Communes Sundgau.

Il propose à la commission cadre de vie de suivre ce dossier.

L'unanimité des conseillers approuvent la candidature de Monsieur Christophe BIANCHI comme représentant de l'UDAF.

12. Vacations funéraires des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'au regard de l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécution des mesures de police, notamment en ma-

tière d'hygiène et de salubrité publique, est assurée dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, par un agent de la police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire après avis du conseil municipal pour les opérations suivantes :

- fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt, sans présence d'un membre de la famille ;
- fermeture de cercueil avant crémation.

Ces opérations de surveillance donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20€ et 25€.

Lors de la séance du 26 janvier 2018, le conseil municipal avait décidé de fixer ces vacations à 25.-

Il propose aux conseillers de délibérer sur le montant de cette vacation :

La surveillance de certaines opérations funéraires donne lieu à perception d'une vacation funéraire au profit des policiers municipaux ou gardes champêtres dont le montant est fixé par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal.

Vu le Code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 à L.2213-15, et R.2213-48

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la législation funéraire

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable en vue de fixer le montant unitaire d'une vacation funéraire à 25.-€ afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Est favorable à l'application de vacations lors des opérations funéraires au profit des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin.
- Fixe cette vacation à 25.-€

13. Etat prévisionnel des coupes de bois – ONF

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état de prévision des coupes et le programme d'exploitation de la forêt communale d'ASPACH pour la saison à venir.

Après délibération, l'unanimité des conseillers approuve ce programme.

14. Compte-rendu des commissions communales

Dominique STOESSEL donne les informations suivantes :

- l'étude du nouveau columbarium est en cours, les devis reçus jusqu'à présent rentrent dans le budget prévu en 2020 (15 000.-€) ;
- en ce qui concerne le problème du chauffage à l'école élémentaire, il propose de faire isoler une des salles de classe en abaissant le plafond et gagner ainsi en volume de chauffage ;
- les standards téléphoniques de la mairie seront mis aux normes le 29 septembre prochain ;
- en ce qui concerne la commission de l'information, il a relancé UNAFERM et ORANGE BLEU pour la page dédiée aux entreprises du bulletin municipal.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- embellissement du village : elle propose de créer un atelier décorations avec Monique FAECHTIG et Olivier WATEL, en utilisant notamment du matériel de récupération et ainsi agrémenter certaines parties du village en fonction des saisons (entrées du village, mairie, jardin des libellules, MDA, ...). Les détails seront vus lors de la réunion de la commission le 22 septembre prochain ;
- devis en cours pour la réfection de l'ancien monument aux morts ;
- vérifications périodiques obligatoires en cours au terrain de foot et terrain multisports (communauté de communes) ;
- une troisième boîte à livres a été installée avec des CD et des DVD ;
- projet d'éditer et de distribuer un guide du citoyen dans le village afin de rappeler les règles car il y a beaucoup d'incivilités ;
- l'entretien des extérieurs de la MDA sera réalisé par le foot ;
- devis pour un praticable de scène toujours en cours ;
- reprise des entraînements de la CASBA ;
- cours de yoga à la salle polyvalente ;
- salle polyvalente : devis pour la vitrophanie et un lave-vaisselle en cours ;
- fête des aînés et vœux du Maire : peut-être réfléchir à une nouvelle formule ;
- réunion de présentation des nouveaux élus aux agents de la commune à prévoir.

Céline STEVANOVIC : commission mobilité : travaux de sécurisation et d'accessibilité

- remplacement des panneaux de signalisation validé ;
- entretien du marquage des passages piétons, de la zone 30 et du PP3D en cours ;
- à l'étude : transformation des panneaux « cédez le passage » en panneaux « stop » pour les rues perpendiculaires à la Route de Thann ;
- marquage places de parking devant la société Unaferm à revoir ;
- glissière et aménagement devant l'atelier municipal à étudier ;
- achat de nouveaux coussins berlinois ;
- réunion avec l'unité routière et Vialis le 24 septembre prochain (pour sécurisation de la Route de Thann, écluses, places de parking...) ;
- plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public à faire (PAVE).

Alain WOLF : commission patrimoine

- prochaine réunion sur place pour étudier la réfection de la toiture de l'atelier ;
- devis en cours pour le déplacement de la cheminée à l'atelier, soit en façade, soit sur le toit avec travaux d'étanchéité ;
- du matériel non utilisé par les ouvriers communaux a été proposé à la vente aux différentes communes de la Communauté de Communes Sundgau. Le matériel non vendu sera mis en ligne sur Le Bon Coin. Cela évite de stocker et d'entretenir du matériel dont on n'a plus l'utilité ;
- des devis sont en cours pour l'achat de citernes incendie ;
- le tracteur CASE est hors service, il n'est économiquement pas rentable de le faire réparer ; RDV avec la ville d'ALT-KIRCH qui a le même problème.

Alain WOLF : réserve communale

- Une demi-journée de travail-formation aura lieu le samedi 26 septembre prochain au matin.

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- la commission n'a pas encore été réunie, gestion courante de l'école par apport à la crise sanitaire ;
- la rentrée s'est bien passée, le protocole sanitaire est respecté. Les entrées se font de manière différenciée et les récréations décalées pour éviter au maximum les brassages des enfants.

Monsieur le Maire remercie Madame LIDY de s'occuper du problème de ménage et la directrice Madame MAURER de prendre toutes les mesures pour faire respecter les gestes barrières.

15. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIASA : Angélique LIDY informe les conseillers que le nouveau bureau du SIASA a été élu ce soir. Il y a eu quelques dysfonctionnements au niveau des horaires des transports scolaires et début d'année, mais tout est rentré dans l'ordre. Les contrôles des cartes de bus démarreront après les vacances de la Toussaint.

Brigade Verte : Salomé REICHLIN a assisté à l'élection du nouveau bureau de la Brigade Verte.

SIAEP : Alain WOLF a assisté à l'élection du nouveau bureau du SIAEP.

Commission intercommunale de sécurité (Comcom Sundgau) : Céline STEVANOVIC présente les différentes missions de cette commission :

- Aider et recenser les plans communaux de sauvegarde ;
- Réserve communale de sécurité civile ;
- Recensement officiel des DAE ;
- SDIS et Gendarmerie : aller vers les élus : mise en place d'un dispositif de vigilance citoyenne (référénts dans les quartiers qui préviennent directement la gendarmerie avec un contact privilégié).

Communauté de Commune Sundgau : Fabien SCHOENIG informe les élus que la mise en place du nouveau conseil a eu lieu le 16 juillet dernier ; 89 élus sont présents.

PETR : Fabien SCHOENIG fait savoir que le pôle d'équilibre territorial et rural regroupe 108 communes du Sundgau, soit les communes membres de la Communauté de Commune Sundgau et la Communauté de Commune Sud Alsace Largue.

EPAGE DE L'ILL et EPAGE DE LA LARGUE : le maire informe que les réunions d'installation se feront plus tard.

Toutes les commissions de la Communauté de Communes Sundgau se réunissent en ce moment afin de fixer leurs objectifs.

16. Divers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- Serge STIMPFLING rapporte qu'un habitant lui a signalé que de la végétation empiète sur la rue des Jardins, obligeant les automobilistes à se déporter.
- Sandrine JOLY signale que le trou laissant des fils électriques apparents rue de Tagolsheim est toujours pré-

sent. La mairie répond que la situation doit être vue avec EDF afin de déterminer comment résoudre le problème et qui devra le faire.

- Un citoyen a lancé l'idée d'un parc canin dans le jardin des Libellules. Cette personne se dit prête à en gérer l'entretien (nettoyage) régulièrement. Ce point sera revu et discuté par la commission « Environnement et cadre de vie ».

- Le camion Veolia qui a tourné dans le village durant une bonne partie du mois d'août avait pour mission de nettoyer les tabourets de siphons des canalisations. C'est un entretien annuel obligatoire, géré par la Communauté de Communes.

- La restriction d'eau est toujours d'actualité, et même plus que jamais. En effet, Fabien SCHOENIG rappelle que certaines communes du Jura alsacien sont dans une situation

tellement critique qu'elles sont forcées de faire venir quotidiennement des camions citernes afin d'alimenter leurs réserves d'eau. Nous sommes dans une phase de pénurie d'eau importante, à ne surtout pas négliger.

- À propos d'une question sur le « coucou » de la cimenterie. C'est un élément de sécurité pour les employés qui gèrent les fours et leur nettoyage. Le volume ne peut pas en être modifié pour cette raison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures 15.

Décès

28 juillet 2020

30 août 2020

03 septembre 2020

Monique SCHLERET épouse SCHLEGEL

Simone ROEDER épouse HASSAN

Erwan BALLE



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.

Cadre de vie

Pour rendre notre village plus agréable, le « Jardin des Libellules » a été agrémenté de quelques décorations.....d'autres sont à venir, en mode 100% récupération et bricolage par nos agents... à suivre.



Nos agents ont également réalisé de très belles décorations pour la période automnale :

Cette superbe araignée a été entièrement réalisée par notre agent communal OLIVIER !

Quasiment uniquement à partir de récupération de tuyaux et autres....

Il a travaillé sur les autres sujets de décorations avec MONIQUE, notre secrétaire...

Que d'imagination.

Merci à eux, bravo !



Enfin sachez qu'une 3^{ème} **Boîte à Livres** a été mise en place à la **Réserve Communale** – juste avant le Jardin des Libellules sous le préau : cette fois-ci avec un compartiment **CD et DVD**.

Selon vos besoins, nous pourrions élargir la partie CD / DVD... de vraies Boîtes à Culture !

NOUVEAUTÉ

Voici le principe de ces « Boîtes à Livres » :

LIVRES EN LIBRE-SERVICE

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture !

Tous types de livres sont acceptés : romans, livres scolaires, magazines, livres de recettes, beaux-livres, BD, guides touristiques...

L'objectif de la boîte à livres est de donner une seconde vie aux livres que vous avez lus, de les partager en toute liberté.

Si un ouvrage vous séduit, prenez-le, **c'est gratuit !**

Lisez-le, gardez-le, offrez-le ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans la boîte à livres.

Vous êtes libre d'en prendre et/ou d'en déposer des nouveaux, sans inscription et sans contrainte d'horaires.

Attention : cette Boîte à Livres est accessible à tous, tous âges confondus... n'y déposez pas de livres pouvant choquer nos jeunes lecteurs.

Merci de votre diligence !



Défibrillateurs automatiques

LE DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE SAUVE DES VIES !

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le rythme cardiaque de la victime devient anormal, sa respiration est irrégulière, son cœur se met à battre vite au point de trembler au lieu d'alimenter en sang et en oxygène son cerveau.

La course contre-la-montre commence !

Chaque minute passée diminue les chances de survie de 10%.

Une défibrillation précoce en utilisant un défibrillateur cardiaque permet de sauver les victimes d'arrêt cardio-respiratoire dans 90% des cas.

Un arrêt cardio-respiratoire peut frapper à tout moment et n'importe où, que l'on soit jeune, moins jeune, sportif ou non, tout le monde peut en être victime.

Deux défibrillateurs automatisés externes ou DAE sont à disposition dans le village :

- un à la salle polyvalente ;
- un à la Mairie.

Pour mieux vous informer nous avons apposé deux pancartes de rappel :

L'une à la mairie



L'autre à la Maison des Associations qui indique le DAE le plus proche c'est-à-dire celui de la salle polyvalente.



signalisation à l'école

Mobilité et sécurité routière

Nos actions :

- Des panneaux ont été changés car trop anciens et plus aux normes (fonction retro-réfléchissante manquante) dans le village.
- Un panneau plus voyant a été placé aux abords du passage Piéton près de l'Arrêt de Bus.
- Des CEDEZ-LE-PASSAGE sur des rues perpendiculaires à la Route de Thann vont devenir des STOP.
- Le Passage Piéton dit 3D va être aménagé pour casser la vitesse (30km/h ?) avec peut-être la pose d'un radar pédagogique, et un rétrécissement de la voie.
- Les dispositifs & aménagements type « écluses » ou « coussins berlinois » sont à l'étude sur notre route principale, en collaboration avec l'Unité Routière et le C68...à suivre.

Il nous faut impérativement trouver des dispositifs pour casser la vitesse dans le village, vous en êtes tous conscients.

Des tests vont démarrer début 2021... avec des aménagements provisoires pour recueillir vos impressions et adapter le fonctionnement de ces aménagements de façon optimale.



La glissière n'est plus du tout utile au niveau de l'atelier communal, la règle veut que le trottoir suffise. Nous en profitons pour réaménager cette zone de façon plus agréable, en rappelant aux automobilistes que le virage est dangereux, à proximité d'un Passage Piéton, et que d'ailleurs toute la traversée du village est limitée à 50 km/h voir 30 km/h à l'étude sur certaines zones de la Route de Thann...



Santé

Les recommandations de Martine Cotinat, gastro-entérologue et conférencière « Je bouillonne depuis le début de l'épidémie, car on n'entend parler que de vaccin ou de traitement et jamais d'alimentation. C'est pourtant essentiel quand on sait que plus de 70 % des cellules de l'immunité sont nichées dans l'intestin !

J'ai donc réalisé une fiche nutritionnelle que je fais en sorte de partager le plus possible. Il faut que les gens prennent en main leur alimentation pour préserver leur santé et soulager les soignants. Améliorer ses apports nutritionnels est à la portée de tout le monde, en plus de toutes les mesures barrières essentielles.

Il s'agit en priorité d'apporter des fibres à son microbiote pour favoriser les bonnes bactéries : les fruits et les légumes sources de vitamines et de minéraux, les légumineuses et les céréales complètes. Il est important de consommer des antioxydants. Les oméga-3 sont aussi bons pour notre microbiote : consommer au quotidien de l'huile de colza, de l'huile de cameline, des noix ou des graines de lin ainsi que des algues. Il faut varier au maximum son alimentation végétale, car cela va favoriser la richesse bactérienne qui, à son tour, améliore notre santé. Et diminuer les ennemis du microbiote que sont les sucres et les graisses. Et plutôt que la pâtisserie, il y a tellement de mets délicieux à préparer en faisant participer les enfants : brochettes de fruits, sorbets 100 % fruits, eaux parfumées, graines à faire germer... »

Toute l'utilité de la marche

Simplicité déconcertante, efficacité surprenante et preuves scientifiques étayées : la pratique de la marche quelques minutes par jour peut transformer votre santé, votre corps et votre esprit.

Il est temps de se mettre à marcher !

- Cerveau** : 2 heures de marche par semaine suffisent pour faire baisser la probabilité d'AVC de 30 %.
- Mémoire** : Marcher 40 minutes 3 fois par semaine protège la partie du cerveau associée à la planification et la mémoire.
- Moral** : Marcher 30 minutes par jour peut faire baisser de 36 % les symptômes d'un état dépressif.
- Santé** : Faire 3500 pas par jour diminue le risque de diabète de 29 %.
- Espérance de vie** : 75 minutes de marche soutenue par semaine peut prolonger l'espérance de vie de près de 2 ans.
- (Sur)Poids** : 1 heure de marche par jour diminue le risque d'obésité de 50 %.
- Cœur** : Marcher 30-60 minutes la plupart des jours de la semaine fait baisser drastiquement le risque de problème cardiaque.
- Os** : 4 heures de marche par semaine peut diminuer le risque de fracture de la hanche de plus de 43 %.



Réserve communale de sécurité civile

Les membres de la RCSC se sont retrouvés le 26 septembre pour une matinée de formation / travail. Côté formation il s'agissait de se familiariser avec l'attelage véhicule communal - remorque pour acheminer le matériel sur le lieu d'un sinistre (accrochage de la remorque, manoeuvres). La partie travail a été axée sur le rangement et l'agencement des locaux pour gagner en efficacité et en agrément d'usage.



Toutes sortes de compétences sont utiles à la RCSC, chacun·e pourra y trouver sa place. Retrouvez le règlement complet de la RCSC dans le TA n°12.



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur ...



brûlage de matières plastiques propre à polluer l'atmosphère

Les feux (toutes les infractions suivantes sont des contraventions) :

1/ le brûlage d'ordures ménagères (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une pratique encore trop répandue polluant indéniablement notre atmosphère !

2/ le brûlage de matières plastiques ou pneumatiques (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une infraction relativement fréquente sur les chantiers de construction, l'élimination des déchets ayant un coût élevé pour les entreprises.

3/ l'arrêté préfectoral n° 970274 du 14 février 1997 relatif au brûlage de végétaux (4^e classe) :

- il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes
- l'incinération de végétaux fauchés ou coupés ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :
 - . déclaration préalable en mairie
 - . obligation de coupe préalable et ramassage en tas avant incinération après 15 jours
 - . incinération entre le lever du soleil et 16h, par temps calme
 - . respecter les distances de 50m par rapport aux bâtiments, haies, de 100m par rapport aux agglomérations, et de 200m par rapport aux forêts
 - . obligation de présence pendant le brûlage

4/ la production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage (3^e classe) est prévue par l'article 99-9 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimée par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

5/ le feu en forêt ou à moins de 200m d'une forêt (4^e classe) est prévu par l'article R.322-1 du Code Forestier.



Brûlage de végétaux sur pied :
« Ecobuage »



Brûlage de végétaux encore verts produisant une importante fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage

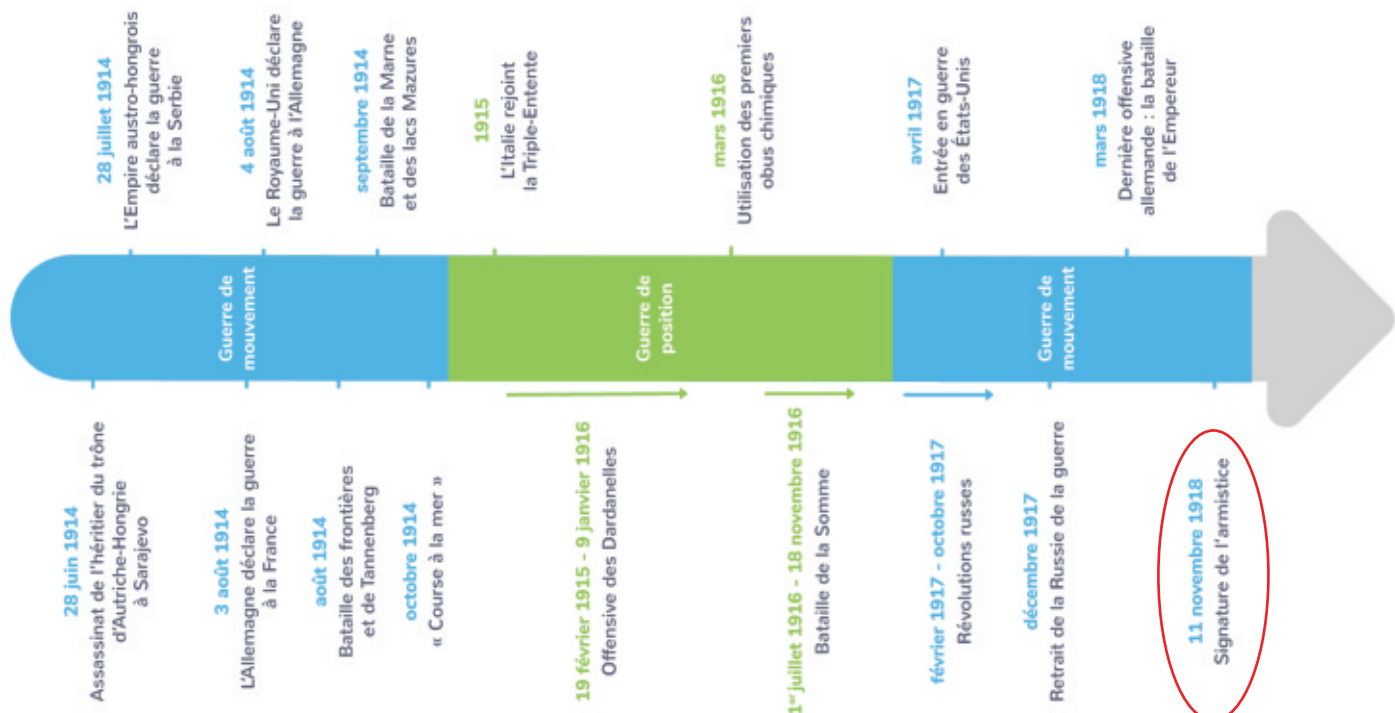
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les agents de la Brigade Verte au
03.89.74.84.04 (du lundi au dimanche de 8h à 23h)

Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre a cette année dû se tenir en effectifs restreints, ce sont donc une délégation de l'UNC, le Maire et les adjoint-e-s qui ont procédé, après lecture de la lettre ministérielle et des noms des morts pour la France de l'année écoulée, aux dépôts de gerbes aux deux monuments aux morts le samedi 14 novembre.



POUR MÉMOIRE VOICI UNE FRISE CHRONOLOGIQUE RAPPELANT LES GRANDES LIGNES DE LA GUERRE 14-18





La ministre déléguée

**Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « Morts pour la France »**

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œILLETS blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges*, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

* La bataille des Eparges est une série de combats pour la maîtrise de la crête des Eparges, dans les Hauts de Meuse, opposant la 12e division d'infanterie de la 1re Armée française à la 33e division d'infanterie allemande du 17 février au 5 avril 1915. (Wikipedia)

MORTS POUR LA FRANCE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

11 NOVEMBRE 2020

Chef de bataillon Clément FRISON-ROCHE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;

Chef de bataillon Benjamin GIREUD, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;

Chef d'escadron Nicolas MÉGARD, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;

Capitaine Pierre-Emmanuel BOCKEL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;

Capitaine Alex MORISSE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;

Major Julien CARETTE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;

Maréchal des logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC), mort pour la France ;

Chef d'escadrons Romain CHOMEL de JARNIEU, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;

Adjudant Alexandre PROTIN, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;

Maréchal des logis-chef Valentin DUVAL, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;

Maréchal des logis-chef Antoine SERRE, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;

Adjudant Jérémy LEUSIE, 93e régiment d'artillerie de montagne (93e RAM), mort pour la France ;

Adjudant Andreï JOUK, 2e régiment étranger de génie (2e REG), mort pour la France ;

Caporal-chef Volodymyr RYBONTCHOUK, 1er régiment étranger de génie (1er REG), mort pour la France ;

Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), mort pour la France ;

Brigadier Kévin CLÉMENT, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), mort pour la France ;

Brigadier Tojohasina RAZAFINTSALAMA, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France ;

Maréchal des logis Andy FILA, 14e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste (14e RISLP), mort pour la France ;

Maréchal des logis S.T, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France ;

Brigadier Arnaud VOLPE, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France.



Naissances

30 juin 2020	Ernestine RAYOT de Matthieu RAYOT et Karen LITZLER
11 juillet 2020	Inès CAMILATTO de Andréa CAMILATTO et Anne-Sophie LEMIERE
17 juillet 2020	Gaïa CLAUDE de Gilles CLAUDE et de Marine ROCHER
21 juillet 2020	Lise WILLAUME de Alexandre WILLAUME et de Béatrice GRIMAULT
17 août 2020	Lyna MOINE de Killian MOINE et Laura COLLET
30 août 2020	Chloé LEDY de Jérémie LEDY et Audrey MACHY
23 septembre 2020	Mila-Rose KUHN de Kévin KUHN et Virginie SCHMIDT



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouvelles Aspachaises !

Mariage

08 août 2020 Frank KROMER et Carole HANTZ



Nous vous présentons nos sincères félicitations !



Chefs d'entreprises, cet espace vous est dédié. Pour vous faire connaître ou communiquer au sujet de vos projets, n'hésitez pas à nous contacter pour nous soumettre vos idées d'articles concernant vos activités.

Orange Bleu

Dans le cadre de la page « Tout Aspach entreprend » nous avons rencontré Jean-Claude Schuffenecker, fondateur de la société Orange Bleu installée à Aspach.

Commençons par une petite mise en perspective historique : « J'ai toujours été imprégné par le milieu de la photographie, mon arrière arrière grand-père, formé en Allemagne, a débuté à l'époque des plaques photographiques en verre ! » Le grand-père de Jean-Claude aura quant à lui connu les émulsions argentiques et son oncle a fondé le Studio Jean-Marc à Altkirch où Jean-Claude a fait ses armes entre 1986 et 1996. Quand il découvre le numérique, vers l'année 1992, il perçoit très vite qu'il s'agit là d'une technologie d'avenir alors que beaucoup de photographes de l'époque sont réticents et s'accrochent à l'argentique.

En 1996 il fonde sa propre société et se lance dans l'aventure « Orange Bleu » en commençant par la retouche, notamment en restaurant des images anciennes : loin de vouloir déformer la réalité, Jean-Claude défend l'idée que « il s'agit plutôt d'assurer la conservation de précieux souvenirs dans les meilleures conditions possibles ».

C'est suite à la demande de clients d'intégrer des photographies à des plaquettes publicitaires ou à des brochures qu'il ajoute la conception graphique à sa proposition. Cela va de la création de logos à la conception de visuels de toutes sortes sur différents supports.

En 2011 l'entreprise s'installe dans les locaux rénovés du 9 rue de la Croix-Rouge où la place disponible permet de déployer les différents postes de travail dans les meilleures conditions. Son cœur de cible est constitué de clients professionnels : artisans, PME, industriels, mais aussi les collectivités, associations...

La dernière corde ajoutée à son arc est la communication web avec la conception de sites internet dont Orange Bleu s'occupe de la partie design.

Signalons aussi la participation d'Orange Bleu à la création de l'association Sundgau-Pro dont le but est de promouvoir les professionnels locaux et d'aider les jeunes à se lancer en répondant à des besoins spécifiques inhérents à leur activité.

Nous avons aussi demandé à Jean-Claude comment il a vécu, d'un point de vue professionnel, la crise de la covid :

« Au printemps j'ai été contraint de fermer complètement pendant deux semaines puis l'activité a pu reprendre en finalisant les commandes en cours, par contre on n'a quasiment pas reçu de nouvelles demandes. Par la suite nous avons pu tenir grâce à l'activité liée à la fourniture de masques, visières, plexiglas de protection sanitaire... »

Pour résumer, Orange Bleu ce sont les domaines suivants :

- Création et conception (logos, chartes graphiques...)
- Print (office avec lettres et enveloppes logotées, flyers, dépliants, cartes de visite, brochures, affiches)
- Publicité (décoration de vitrines, roll-up, totems, objets publicitaires, panneaux)
- Marquage textile (broderie, sérigraphie, flex)
- Covering véhicules
- Photographie (de produits, publicitaire...)
- Web design

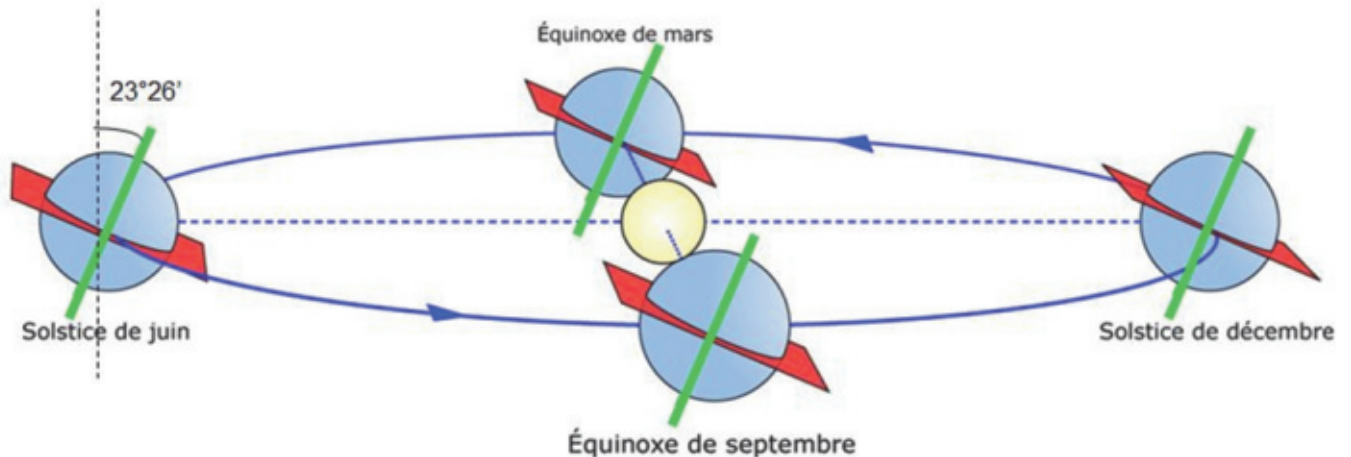


Retrouvez sur le site communal le formulaire dédié aux entreprises aspachaises souhaitant communiquer via le site ou le Tout Aspach.

Le Soleil se lève à l'est... vraiment ?

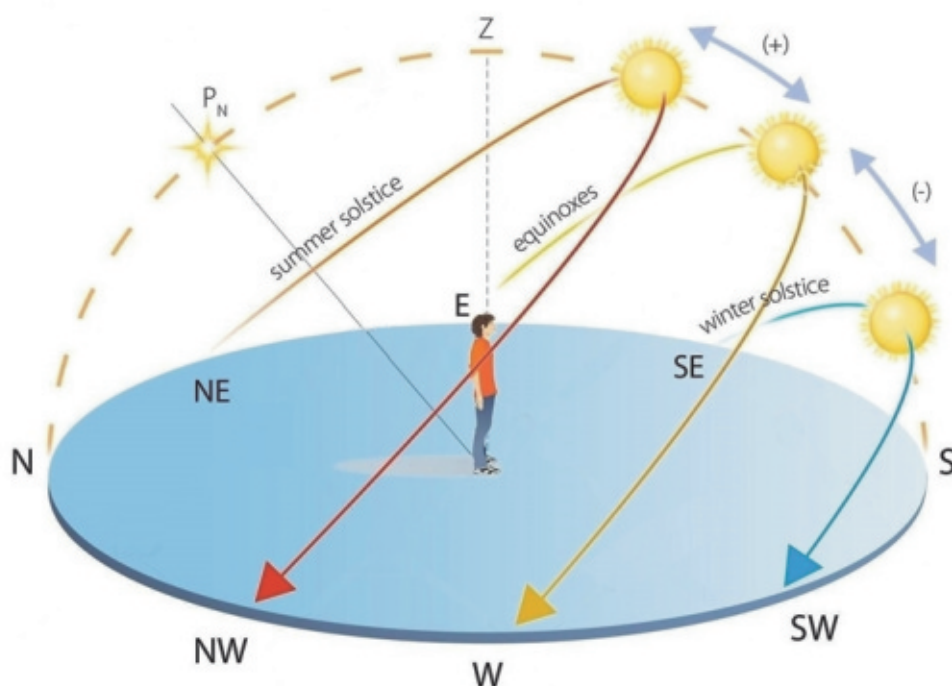
Comme beaucoup d'allégations approximatives, celle-ci « le soleil se lève à l'est » est, d'un point de vue scientifique, un peu vraie, mais un peu fausse également. Oui, le soleil se lève toute l'année plutôt vers l'est, et se couche toute l'année plutôt vers l'ouest, mais ne se lève à l'est et se couche à l'ouest que deux fois par an, les jours d'équinoxe de printemps et d'équinoxe d'automne. Ces dates d'équinoxes elles-mêmes sont un peu fluctuantes, vers le 20 mars, et vers le 22 septembre de chaque année.

Peut-être avez-vous déjà observé ces variations de direction du lever du soleil, ou coucher du soleil depuis la fenêtre de votre salle de bain, de votre cuisine ou de votre chambre à coucher, le matin ou le soir ?



La terre (boule bleue sur le schéma ci-dessus) tourne autour du soleil, sur une trajectoire en forme d'ellipse. La terre tourne sur elle-même autour de l'axe des pôles (en vert ci-dessus). Mais on voit que cet axe est incliné d'un peu plus de 23 degrés par rapport au plan de l'ellipse. C'est ce qui explique que les jours soient plus longs en été qu'en hiver, et qu'il y ait des saisons. Par exemple, au solstice d'été, il fait toujours jour au pôle nord, et toujours nuit au pôle sud, et inversement au solstice d'hiver.

Mais également, en hiver le soleil monte moins haut dans le ciel qu'en été !



Mais aussi, ce bonhomme au milieu de l'image voit le soleil se lever au SUD-EST et se coucher au SUD-OUEST durant les saisons d'automne et d'hiver, se lever précisément à l'EST et se coucher précisément à l'OUEST les jours d'équinoxe, et se lever au NORD-EST et se coucher au NORD-OUEST durant les saisons de printemps et d'été. Regardez bien les points cardinaux sur le dessin ci-dessus.

Entre Juin et Décembre, les deux directions du lever forment un angle de 72° , et idem pour les directions du coucher ! Je viens de vérifier avec un rapporteur et ce n'est pas un petit angle !



Notre observatoire astronomique d'Aspach se situe au centre de cette carte, et les traits indiquent les directions de lever et de coucher du soleil aux différentes dates pour cette position.
(Pour les autres points d'Aspach, il suffit de décaler un peu la toile d'araignée.)

Pour bien visualiser ce phénomène, nous sommes allés prendre une photo du paysage vu depuis l'entrée de la forêt de la Litten et y avons rajouté diverses positions du Soleil à son lever tout au long de l'année ! Elle a été imprimée sur le panneau situé à cet endroit.



Alors... le soleil se lève-t-il à l'est, et se couche-t-il à l'ouest ? ...
Allez-y voir ! En hiver, le soleil se lève assez tardivement, en été, il faut être matinal !

Philippe Simon - AstroAspach



Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)

Compte tenu de ces périodes imprévisibles, notre comité a su s'adapter et assumer tant bien que mal les différents événements de la vie de notre association ; honorer les grands anniversaires de nos membres par la visite et remise du cadeau traditionnel et assurer la présence de notre drapeau aux enterrements de nos chers défunts. L'absence de cette entente familiale, sans réunions, sans assemblée générale ou sans ces repas conviviaux favoriseront la dispersion de nos troupes. Cela risque d'entraîner la démotivation et le déclin de nombreuses associations. Après le déconfinement, pendant une interview à la télévision, Monseigneur Papin, évêque de Toul-Nancy, a constaté la désertion de nombreuses personnes âgées aux offices de ses paroisses. Souhaitons que l'avenir nous réserve de bonnes surprises pour les fêtes de fin d'année et que bientôt nous pourrions nous réunir ensemble en famille.



Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIÉ (03 89 40 22 20)

Cette année 2020 a été une année « blanche » pour notre amicale quant à l'organisation de nos manifestations.

En raison de la crise COVID19, nous n'avons pas pu passer dans vos foyers pour notre traditionnelle vente de brioches fin mars et notre repas choucroute au mois d'octobre n'a pas pu avoir lieu.

Nous espérons que nous pourrions à nouveau vous revoir en 2021.

Mais, malgré la crise sanitaire, nos collectes de sang de mai et de septembre ont pu avoir lieu, avec de nouvelles modalités d'organisation, notamment un changement de sens de circulation dans la salle polyvalente pour éviter que les donneurs ne se croisent.

Nous ne préparons plus pour le moment de collation et proposons aux donneurs celle fournie par l'Etablissement Français du Sang (EFS).

En mai, une cinquantaine de personnes sont venues donner leur sang, en septembre nous étions plus de 70.

Il faut que la mobilisation reste forte malgré les circonstances actuelles. Les conditions d'hygiène lors des collectes sont respectées plus que jamais.

La prochaine collecte a lieu le **vendredi 20 novembre** et nous espérons vous compter encore plus nombreux qu'au mois de septembre. Actuellement, les besoins en produits sanguins sont encore plus forts.

En attendant 2021, nous vous souhaitons une fin d'année sous le signe de la santé. Prenez soin de vous.

L'amicale des Donneurs de Sang d'Aspach



Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

ASTROASPACH, SECTION ASTRO DE L'ASCLA

Comme pour toute association, la « Covid 19 » a perturbé nos activités et toutes les animations ouvertes au public que nous avions prévues en 2020 ont dû être annulées.

Nous sommes néanmoins partis une semaine, comme tous les ans, dans une région propice aux observations et à la photographie du ciel du fait de son isolement et de la noirceur de son ciel !



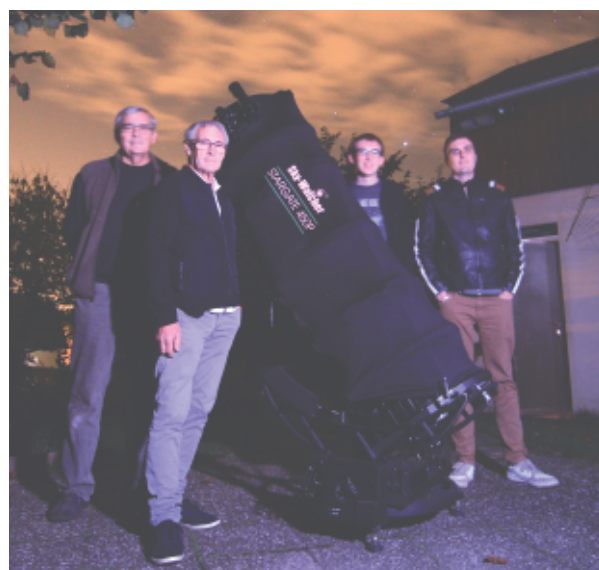
A notre retour nous avons pu finaliser l'achat d'un nouveau télescope destiné à l'observation visuelle lors de nos animations futures !

Nous remercions chaleureusement les entreprises et organismes qui nous ont permis l'acquisition de ce matériel ; en premier lieu la commune d'Aspach, mais aussi les entreprises « Unaferm » et « Orange bleu » d'Aspach, le garage « Renault Fritsch » d'Altkirch, l'entreprise « Express Sundgovien » de Ballersdorf, ainsi que la commune de Bretten.

Vous pouvez voir ce magnifique télescope de 458 mm de diamètre ci-contre devant notre observatoire.

Nous avons aussi conçu un nouveau panneau le long du « chemin des planètes ». Il a été placé par les ouvriers communaux à l'entrée de la forêt de la Litten ; merci à eux !

Il a pour but de bien faire remarquer les variations des directions du lever de soleil tout au long de l'année. Vous trouverez dans ce numéro (p26) des explications complémentaires sur ce sujet.



Il ne reste plus qu'à espérer que le contexte sanitaire va s'améliorer pour nous permettre de reprendre en 2021 nos activités publiques à Aspach et ailleurs. Bonne fin d'année à toutes et tous !

Si nos activités vous intéressent, contactez-nous au 03 89 40 62 79 ou <http://astroaspach.fr>

LE CLUB DES AÎNÉS

Nous espérons pouvoir reprendre très bientôt nos réunions tous les premiers mardis du mois à la Maison des Associations à partir de 14h.

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter. Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

Renseignements :
Madame Josette HERTH
32 rue de Thann
Aspach
03 89 40 29 22
06 71 69 47 26



Badminton

Président : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



Football - EJCS



Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

Pétanque

Responsable : M. SEMPROLI

Classe d'eau

Cette année, les élèves des classes de ce2/cm2 et de cm1, ainsi que deux élèves d'ULIS, ont prévu de faire une classe d'eau à la maison de la nature du Sundgau à Altenach.

Après une première journée qui s'est déroulée fin septembre, les deux classes se rendront à nouveau au CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) le 31 mars et du 31 mai au 4 juin 2021.

Au programme de cette classe d'eau : découvrir et protéger le biotope de la Largue et des mares d'Altenach.

Lors de la première journée les élèves ont pu découvrir la faune et la flore : pêche dans la Largue et récolte dans sa ripisylve ; identification des animaux et des végétaux récoltés.

Pour aider au financement du projet, les parents d'élèves organiseront **prochainement une vente d'agrumes**.

Article rédigé par les élèves du ce2/cm2.





Le panneau créé par AstroAspach situé à l'entrée de la forêt de la Litten



Notre belle pancarte "Halloween"
Dessin de Boyan STEVANOVIC
Mise en couleurs par les agents

prochain bulletin
prévu en mars
2021



l'araignée géante réalisée par notre agent
communal Olivier Watel